



#### POLITIQUE DES PÔLES

## La politique des pôles de compétitivité est favorable aux PME

Les PME représentent plus de la moitié des adhérents des pôles et près de 80 % des entreprises membres. Indiscutablement, elles tirent leur épingle du jeu. C'est le constat qui émane de la deuxième évaluation de la politique des pôles de compétitivité.

Mis en ligne le 04 avril 2013

### Des PME de plus en plus présentes au sein des pôles

Les PME participent pleinement à la dynamique des pôles de compétitivité. En 2011, elles représentent 57% des adhérents des pôles, soit presque 80% des entreprises membres. Dans leur rapport remis au Gouvernement en juin 2012, les évaluateurs indiquent que les PME sont désormais bien intégrées dans les instances de gouvernance des pôles. De plus, les relations entre les PME et les grands groupes se sont renforcées.

### Une implication croissante des PME dans les projets des pôles

Cette implication croissante des PME dans les pôles de compétitivité s'observe également lors des appels à projets. Les PME bénéficient d'un peu plus de 50% des aides du FUI octroyées aux entreprises. Mieux, tous financements confondus (FUI, ANR, Oséo), elles concentrent environ 65% des financements des projets des pôles. En 2011, les évaluateurs ajoutent que les PME ont coordonné 45% des projets retenus au titre des appels à projets du FUI.

### Des PME au cœur des écosystèmes de croissance

Les pôles de compétitivité ont déployé des efforts importants en faveur du développement de leur écosystème d'innovation. L'impact positif de ces actions pour la croissance des PME innovantes membres des pôles a également été souligné.

Les réalisations les plus significatives sont intervenues dans le domaine de l'ouverture à l'international (organisation de missions partenariales, accords de coopération, etc.) et de l'accès au financement privé (mises en relations entreprises-investisseurs, levées de capital-risque, etc.).

### Pour la phase 3, une dynamique réaffirmée en faveur des PME

Cette dynamique sera renforcée dans les années à venir. C'est l'objectif du Gouvernement dans sa communication du 9 janvier en Conseil des ministres.

Le renforcement de l'accompagnement des PME par les pôles de compétitivité est réaffirmé dans quatre domaines principaux, en lien avec les régions :

- > l'accès au financement privé,
- > l'internationalisation,
- > l'accompagnement des PME,

> l'anticipation des besoins en compétences.

L'offre de services collectifs et individuels proposée par les pôles à leurs adhérents doit s'inscrire en complémentarité des actions mises en œuvre par d'autres acteurs, publics ou privés, présents sur leur territoire. Les pôles préciseront son contenu dans un programme d'actions triennal annexé à leur prochain contrat de performance.

LES PÔLES DE  **COMPÉTITIVITÉ**  
MOTEURS DE CROISSANCE ET D'EMPLOI

@ CONTACTS

